
Comprendre le PLU métropolitain

Modifié le 13/02/25

Les élus de la Métropole ont approuvé le PLU lors du conseil métropolitain du 13 février 2020.

Le Plan local d'urbanisme est le document qui fixe les règles d'urbanisme pour les 71 communes de la Métropole Rouen Normandie. Il porte les perspectives d'avenir de notre territoire pour les dix prochaines années. Il organise le développement urbain, planifie les projets d'infrastructures, préserve les espaces naturels et agricoles. Il fixe les règles d'utilisation des sols et de construction à partir desquelles les Maires délivrent les autorisations de travaux comme les permis de construire et d'aménager. Le PLU métropolitain se substitue aux plans locaux d'urbanisme (PLU) des 71 communes de la MRN.

Le PLU métropolitain est composé des pièces réglementaires suivantes :

- un rapport de présentation
- un projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
- des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- un règlement écrit et graphique
- des annexes

Chacune de ces pièces peut comprendre un ou plusieurs documents écrits comme graphiques.

[Accéder au dossier du PLU approuvé par le conseil métropolitain.](#)

